

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20190902\_13

### Séance du 2 septembre 2019

**Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14

**Date de la convocation :**

23 août 2019

**Date d'affichage du compte rendu :**

9 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Demande de subvention (DETR) pour la réfection du mur du cimetière et de l'ossuaire**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

M. le Maire propose de présenter le dossier de réfection d'une partie du mur du cimetière et de l'ossuaire communal en complément des travaux engagé en 2017. Le mur du fond présente une couverture abîmée et des pierres fragilisées par l'absence de crépi : en plusieurs endroits, les pierres du mur d'enceinte du cimetière menacent de tomber.

Dans le même temps, l'ossuaire et l'ancien caveau d'attente, situés au fond à droite du cimetière, sont en mauvais état et doivent être rénovés pour assurer un hommage digne aux défunts inhumés.

### **Budget prévisionnel du projet**

<i>Nature</i>	<i>Coût estimatif</i>
Reprise d'une partie du mur arrière du cimetière	6 542,50 € HT
Réfection de la maçonnerie de l'ossuaire et habillage supérieur en granit	4 999,00 € HT
<b>Coût total</b>	<b>11 541,50 € HT</b>

### **Plan de financement prévisionnel**

<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
État : DETR (30 %)	3 462,45 €
Commune de Mignovillard : autofinancement	8 079,05 €
<b>Total</b>	<b>11 541,50 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et d'arrêter les modalités de son financement ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir ces formalités.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE